

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4994)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 17

présenté par  
Mme Calvez

-----

**ARTICLE 4 BIS A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent article a également été adopté à l'article 73 bis A du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dans une version identique conservée dans le texte élaboré par la commission mixte paritaire le 31 janvier 2022.

Il convient de supprimer le présent article, par coordination.